

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-000860-177

DATE : 8 mars 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

JOVETTE DUFOUR

Demanderesse

-et-

BENJAMIN BÉRUBÉ

Intimé

C.

FÉDÉRATION DES INVENTEURS DU QUÉBEC

-et-

CHRISTIAN WILLIAM VARIN

Défendeurs

-et-

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

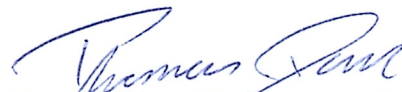
JUGEMENT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MEMBRE AFIN DE SE
SUBSTITUER À TITRE DE REPRÉSENTANTE DU GROUPE

[1] **VU** la *Demande d'une membre afin de se substituer à titre de représentante du groupe* (la **Demande en substitution**) datée du 15 septembre 2020 ainsi que les pièces R-1 à R-7 à son soutien;

- [2] **CONSIDÉRANT** le consentement des parties défenderesses à la demande de substitution, tel qu'il appert d'une lettre conjointe des avocats en demande et en défense transmise à cette Cour le 17 novembre 2020;
- [3] **CONSIDÉRANT** que la nouvelle représentante proposée possède les aptitudes nécessaires afin d'assurer une représentation adéquate du groupe au sens de l'article 575 alinéa 4 du *Code de procédure civile*;
- [4] **CONSIDÉRANT** que les allégations de la demande permettent de conclure qu'il est dans l'intérêt supérieur des membres du groupe et la saine gestion de la justice d'autoriser la substitution du représentant;
- [5] **CONSIDÉRANT** que la substitution demandée n'occasionnera pas un délai dans le déroulement de l'instance¹;
- [6] **CONSIDÉRANT** l'article 585 C.p.c.;
- [7] **CONSIDÉRANT** les devoirs des avocats du groupe afin de veiller aux intérêts de ce dernier;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [8] **ACCUEILLE** la présente *Demande d'autorisation d'une membre afin de se substituer à titre de représentante du groupe*;
- [9] **AUTORISE** madame Jovette Dufour à agir comme représentante du groupe en date du présent jugement;
- [10] **RETIRE** le statut de représentant du groupe à monsieur Benjamin Bérubé;
- [11] **LE TOUT**, sans frais de justice.



THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

M^e Marc-Antoine Cloutier

¹ *Baulne c. Bélanger*, 2020 QCCS 1745.

500-06-000860-177

PAGE : 3

M^e Mathieu Laplante-Goulet
TRIVIUM AVOCATS INC.
Avocats de la demanderesse et de l'intimé

M^e Normand Haché
HACHÉ & ASSOCIÉS AVOCATS INC.
Avocats des défendeurs

Date de la conférence de gestion : 24 février 2021